

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2019**

**Le 10 avril 2019 à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire, suite à une convocation en date du 01/04/2019.**

**Etaient présents :** MM. DEROUBAIX A.S. – COLLETTE J.C. – RICHARD J.L. – PAILLIÉ G. – CORBEAUX E. – LEROY C. – ROUZÉ A. – DELATTRE N. – BASTIEN J. – DUFAÏ F.

**Absents excusés :** MM. FILOREAU S. – HOLLOSI S. – VASSE M.P. (pouvoir donné à DELATTRE N.) – STERCKEMAN H. – HONORÉ J.

Avant de commencer la réunion, Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et observer une minute de silence en hommage à M. Michel CAVENAILE, ancien conseiller municipal, décédé le 28 mars 2019.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/02/2019 n'apporte aucune remarque particulière. Il est adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX PREVUS POUR 2019**

Avant de passer au vote du budget Mme le Maire apporte quelques précisions relatives aux travaux et diverses dépenses à prévoir :

- Des travaux supplémentaires au logement rue de Vitry afin de remplacer des chevrons sur le bas versant et la planche de rive côté rue de Vitry sont à prévoir pour un montant de 2 000 €.
- L'ajout du candélabre rue Jules Duconseille sera reporté.
- Lors du démoussage de la toiture de l'Eglise il sera procédé au remplacement de 5 abats son pour 2 200 €.
- Une procédure de reprises de concessions au cimetière sera mise en place.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour la Classe Nature du cycle 3 pour un montant de 1 010 € (25 élèves x 60 € = 1 500 € auxquels on déduit le salaire de l'animateur pris en charges par la coopérative soit 490 €).

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
Accepte d'allouer cette subvention exceptionnelle.**

## **CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS AU SERVICE TECHNIQUE**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats des deux emplois aidés (PEC) arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> juin pour l'un et le 15 août pour l'autre et qu'ils ne peuvent être renouvelés en contrat aidé.

Mme le Maire propose de créer 2 postes de contractuels à 20 h/semaine chacun.

### Concernant la création du poste relatif à l'entretien des bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- La création à compter du 01/06/2019 d'un emploi permanent pour l'entretien des bâtiments communaux à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.  
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.  
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- L'agent percevra une rémunération calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi du service technique de catégorie C, par référence à la grille indiciaire correspondant au SMIC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### Concernant la création du poste relatif à l'entretien des espaces verts :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- La création à compter du 16/08/2019 d'un emploi permanent pour l'entretien des espaces verts à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.  
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.  
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- L'agent percevra une rémunération calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi du service technique de catégorie C, par référence à la grille indiciaire correspondant au SMIC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Après lecture des différents crédits prévus pour chaque article des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les recettes attendues, selon la préparation du budget faite lors de la précédente réunion,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
Accepte le budget 2019 suivant :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 433 946.00 €

Recettes : 665 950.94 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 91 640.00 €

Recettes : 270 835.40 €

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

Mme le Maire donne connaissance aux Membres du Conseil Municipal qu'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été votée au sein de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION pour 2019. L'enveloppe globale est de 350 000 € répartie entre les différentes communes selon certains critères (potentiel financier, potentiel fiscal et population). Pour notre commune, la subvention de fonctionnement qui devrait être attribuée s'élève à 9 044,41 €.

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Patricia, la secrétaire de mairie, vient d'être nommée Rédacteur au titre de la promotion interne, et leur demande de bien vouloir créer ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le Budget Communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un poste de Rédacteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des Membres présents :**

- décide la création, à compter du 01/05/2019, d'un poste de Rédacteur, catégorie B, à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**BAUX A RENOUELER**

Mme le Maire informe l'assemblée que 2 baux sont à renouveler cette année :

- Bail A.17 consenti à M. Claude WILLIOT, concernant le terrain cadastré section ZL.31 d'une contenance de 9 a 90 ca, moyennant un fermage égal à 55 kg de blé calculé suivant le cours du marché officiel, échéance 30/09/2019 ;

- Bail A.19 consenti à M. Dominique BASTIEN, concernant le terrain cadastré section ZA.30 d'une contenance de 31 a 30 ca, ainsi que celui cadastré section ZA.69 pour 3 a exploités sur une contenance totale de 3 a 90 ca, moyennant un fermage égal à 206 kg de blé calculé suivant le cours du marché officiel, échéance 30/09/2019.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des Membres présents,**

**Décide de renouveler ces 2 baux** aux mêmes conditions, pour une durée de 9 années, qui prennent effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour se terminer au 30 septembre 2028.

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PARC EOLIEN « LES QUINTEFEUILLES »**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une Enquête Publique a lieu pour une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de HAUCOURT, CAGNICOURT et VILLERS-LES-CAGNICOURT par la Société PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Donne son avis quant à l'exploitation de ce parc éolien :**

**POUR = 1 ; ABSTENTION = 3 ; CONTRE = 7**

**DIVERS :**

- Mme le Maire informe l'assemblée que notre boucher Jean-Michel NOWAK avait demandé qu'il y ait un panneau fléché indiquant le nom de son commerce. Des renseignements ont été pris et lui ont été communiqués.
- La boîte à livres confectionnée par notre employé Franck fonctionne très bien, merci à Anita et Martine qui gèrent ce nouveau service.
- Mme le Maire transmet à l'assemblée les remerciements d'Antoine ROUZÉ pour le geste fait lors des funérailles de sa maman.
- Après concertation, une date a été arrêtée pour le Parcours du Cœur ; ce sera le samedi 27 avril 2019.
- Mme le Maire informe l'assemblée qu'un devis est arrivé en Mairie de M. Eric LECOURT, suite à ce qui avait été proposé pour les festivités du 13 juillet. L'animation se ferait de 20 h à 1 h pour un coût de 400 €. Le Conseil Municipal est d'accord.
- Mme le Maire donne lecture du courrier de remerciements reçu des élèves du cycle 3 partis en Classe Nature du 18 au 22 mars 2019, et fait circuler le dessin qui illustre leur séjour. Le Conseil Municipal a bien apprécié.
- On a ensuite procédé à l'installation du Bureau de Vote pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019.

**Séance levée à 21 h 35.**